

Présentation du budget communal 2026

Le budget communal 2026 a été présenté et voté lors de la séance du 16 décembre 2025. Malgré un contexte financier complexe, l'Administration communale a élaboré un budget rigoureux et prudent, témoignant d'une gestion responsable face aux défis actuels.

Bilan financier positif de la Commune

Grâce à une gestion saine et équilibrée, la Commune présente un boni de l'exercice propre de 12.975,52 € ainsi qu'un boni général de 6.435.736,60 €. Le budget global s'élève à 36.662.702 €. Ces résultats témoignent d'une gestion prudente et rigoureuse des finances communales.

Pour information, le budget communal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes que la Commune prévoit d'effectuer dans l'année à venir. Il se compose de deux grands volets : les frais ordinaires et les frais extraordinaires.

Budget ordinaire (qui concerne le fonctionnement quotidien de la commune)

Les éléments marquants caractérisant ce budget :

Des dépenses de transfert en augmentation

- Dotation à la Zone de Police : montant global de 3.257.072 € (+299.260 €)
- Dotation au Service Incendie : 738.148 € (+157.369 € : montant provisoire)
- Contribution à Hygea : 1.970.128 € (+7 % + rattrapage de 22 % sur 6 ans)
- Maintien de la dotation au CPAS : 6.201.870 € (en attente de l'évaluation des impacts complets des réformes à venir)

Des recettes principales en évolution contrastée

- Fonds des Communes : progression grâce à l'indexation, mais perte nette de 147.000 € due à la suppression de 1 %.
- Compensation sur la force motrice : 190.562 €, dépendante des réformes.
- Recettes d'impôt des personnes physiques (IPP): baisse attendue avec la réforme fiscale.
- Précompte immobilier : augmentation de 368.000 € pour atteindre environ 5.911.674 €, même si ce chiffre peut encore évoluer.
- Taxes sur les déchets : augmentation du coût-vérité qui engendre 5 € par habitant, soit 100.000 € au total, conformément à la réglementation en vigueur.
- Dividendes gaz et électricité : en baisse avec une perte de 44.600 € cette année. Les montants initiaux et les pertes cumulées s'élèvent à -280.000 € depuis 2024.
- Subvention APE : perte cumulée de 93.000 €. Le montant total est de 2.312.696 € (en attente des clarifications liées à la réforme, 4 % de perte potentielle n'ont pu être intégrés).

Des frais de fonctionnement maîtrisés

- Frais de fonctionnement : augmentation contenue de l'ordre de 72.800 € soit 1,4%, portant le montant global à 5.142.208 €
- Frais de personnels : 14.757.694 euros.

Budget extraordinaire (qui comprend les recettes et les dépenses plus exceptionnelles)

La Commune prévoit plusieurs investissements importants visant à améliorer les infrastructures et les services pour les citoyens.

Les projets 2026 :

- *Nouvelle école de Bellecourt* : une construction moderne est prévue pour accueillir les élèves dans des conditions optimales.
- *Extension de la crèche* : en 2026, la capacité d'accueil de la crèche sera doublée afin de mieux répondre aux besoins des familles et d'offrir davantage de places.
- *Travaux en cours aux rues Joseph Wauters & Abel Wart* : réfection complète des rues.
- *Enveloppe de 500.000€ dédiée pour l'Église Saint-Gilles* : budget accordé à la réfection de la toiture afin de préserver ce patrimoine historique.
- *Montant de 650.000€ consacré pour la rénovation des voiries et trottoirs* : l'entretien et l'aménagement des rues et trottoirs.
- *FERI (Fonds Extraordinaire Régional d'Investissement)* : montant global à 1.658.145 €, soit 331.629 € par an. Point d'attention : une perte importante est estimée à 1.675.212 € par rapport à la législature précédente et elle doit être anticipée, conformément aux décisions du Gouvernement.

Estimation des impacts des réformes

- *Réduction APE (-101.296 €)* : la diminution annoncée des aides à la promotion de l'emploi pourrait générer une perte potentielle de -4,38 %.
- *Suppression d'une partie du Fonds des Communes (-147.000 €)* : la réforme de ce fonds régional réduit les subventions allouées à la commune pour ses projets.
- *La taxe sur la Force motrice (-70.000 €)* : la commune pourrait subir un manque à gagner lié à la réduction des contributions sur la force motrice.
- *Réforme fiscale IPP (-670.000 €)* : la réforme de l'impôt des personnes physiques réduit les recettes fiscales de la commune.
- *Réforme chômage* : la réforme du chômage devrait également impacter les finances du CPAS, pour un montant qui, bien que difficile à chiffrer précisément, est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.
- *FERI* : L'adaptation au nouveau Fonds Extraordinaire Régional d'Investissement entraîne une perte attendue de 279.000 € par an.

⇒ L'ensemble de ces réformes entraîne une diminution globale des ressources communales estimée à 1.200.000 €.

Pouvoir d'achat des habitants préservé

Malgré les contraintes financières, la Commune de Manage a choisi **de ne pas augmenter les impôts ni de créer de nouvelles taxes**.

L'objectif est simple : préserver le pouvoir d'achat des habitants et veiller à ce que le portefeuille des habitants ne soit pas impacté.

Conclusion

Les réformes du gouvernement annoncées (APE, chômage, pensions et autres) continueront de peser durablement sur les finances communales.

La Commune de Manage mobilise toutes ses ressources pour maintenir l'équilibre financier et mettre en place des pistes d'économie concrètes pour que ces choix n'affectent pas les services rendus aux citoyens.

Contact :

Echevine des Finances

Kim d'Hauwer Pinon

0476 516 085 - kim.dhauwer-pinon@manage-commune.be